



## Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

*Les groupements d'employeurs (GE) ont été créés pour favoriser le développement de l'emploi sur un territoire. Le salarié d'un groupement a un seul contrat de travail avec un seul employeur : le GE. Les contrats signés sont, dans leur majorité, des Contrats à Durée Indéterminée (CDI). En effet, l'objectif du groupement d'employeurs est de satisfaire les besoins en main d'œuvre d'entreprises qui ne pourraient pas employer seule un salarié à temps plein.*

*Certains groupements d'employeurs, les GEIQ (Insertion et Qualification) ont plus particulièrement pour mission la qualification et l'intégration de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.*

### Les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification

#### Multisectoriel

##### **GEIQ - Arc'emploi**

Faculté des Métiers  
Rue des Frères Montgolfier  
Campus de Ker Lann - BP 17201  
35172 Bruz Cedex  
02 99 05 46 28  
[nmondjii@fac-metiers.fr](mailto:nmondjii@fac-metiers.fr)

#### Bâtiment Travaux Publics

##### **GEIQ Bâtiment**

22 rue de la Donelière  
35000 Rennes  
02 99 27 85 23  
[geiq.batiment35@orange.fr](mailto:geiq.batiment35@orange.fr)